



Contrat de vente.

entre Monsieur le docteur Maurice Willkomm, professeur de botanique à l'Université de Prague en Bohême (Autriche) comme vendeur, d'un part, et le Jardin botanique de l'Université de Coimbra (Portugal) comme acheteur, de l'autre part.

1.

Mr. le Dr. Maurice Willkomm a offert au Jardin botanique de Coimbra un herbier de la Flore des pays méditerranéens (y compris toute la péninsule des Pyrénées, les Canaries et la Madère) qui se compose de dix mille espèces de plantes spontanées en cent mille échantillons à peu près.

2.

Le directeur du Jardin botanique de l'Université de Coimbra, étant autorisé par le Conseil de la Faculté de philosophie de la dite Université et par le gouvernement de Sa Majesté le Roi du Portugal acheté cet herbier, dont le prix a été fixé à sept mille francs.

3.

Mr. le Dr. Maurice Willkomm s'oblige d'expédier pour le Portugal en Mai 1879. le plus tard la première partie de l'herbier (savoir toutes les plantes cryptogamiques, gymnospermes, monocotylédonées et les dicotylédonées apétales et gamopétales) et de faire suivre le reste (les dicotylédonées dialypétales) au printemps de 1880 le plus tard.

4.

Le Jardin botanique de Coimbra s'oblige à payer à Mr. le Dr. Maurice Willkomm ou à ses successeurs légaux la somme de deux mille francs à la réception de la

première partie de l'herbier et les cinq mille francs restants par prestations annuelles jamais inférieures à mille francs.

5.

Mr. le Dr Maurice Willkomm se charge d'envoyer les caisses à ses frais jusq' à Hambourg, en les dirigeant à Mr. le Consul général du Portugal, qui sera autorisé par son gouvernement de les accepter et à se charger de leur envoi au Portugal.

6.

Ce contrat est fait en deux exemplaires concordants, dont l'un restera en pouvoir du vendeur, l'autre en pouvoir de l'acheteur. Les deux exemplaires doivent être signés par Mr. le Dr Maurice Willkomm comme vendeur, et par le directeur actuel du Jardin botanique de Coimbra comme acheteur. La signature de chacun des deux contrats doit être reconnue (légalisée) par un tribunal ou employé de Justice de son pays.

7.

Chaque partie payera les dépens joints à l'expédition de ce contrat dans son pays.

8.

L'exemplaire du contrat envoyé par Mr. le Dr Maurice Willkomm au Jardin botanique de Coimbra doit être légalisé par l'ambassade portugaise à Vienne. L'autre exemplaire envoyé par le Jardin botanique de Coimbra à Mr. le Dr Maurice Willkomm doit porter la légalisation de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Lisbonne.

Prague, le 18 Février 1879.

Dr. Maurice Willkomm
professeur de Botanique à l'Université de Prague.

Nr. 3766 cto



Alm. R.P. Begräbnissgriff in Prag



mit dem Gründ das hierüber aufgeln,
nachmehr Protokoll bestätigt, daß
Herr Moritz Willkomm, professor von
Linz, dessen Konformität bestätigt den
einem Parizet geäußert bekommen Herr
F. G. Johann Petzschka berichtet haben,
Anwalt in Prag bestätigt, die von der
seiner Verhandlung von Parizet in Erfüllung
gegangen, und mit dem voller Erfüllung
deshalb bekommen sind in seinem Land
an sein Recht.

Prag am 18. Februar 1879.

Der K. K. Landgerichtsrat.

Palliard



P. V. 7706.

Das K. K. Oberlandesgerichts
Präsidium in Böhmisch Leitmeritz die
Schrift der vorstehenden Urteile
erteilung des Herrn Palliard
K. K. Bezirksgerichts mit dem Titel
am Gericht und Landgerichts
Rat in Prag.

Prag, am 18. April 1879.



R. M. J.

6389/J.M.

Die Schrift der vorstehenden Urteile
ist

J.

Die k. k. Oberlandesgerichte-Präsidenten in
Prag, Ignaz Graissau von Greit, wird somit
bestätigt. Wien, am 21. April 1879.

Vom k. k. Justiz-Ministerium:
Der k. k. Ministerial-Rath.

Missini

ZUR BEGLAUBIGUNG DER FERTIGUNG
des k. k. Justizministeriums
WIEN am 21 April 1879.

von der KANZlei-DIRECTION
des K.u.K MINISTERIUMS DES AEUSSERN



Natacy

Nº 838.

Certifico que a assinatura supra é a propria
e verdadeira da Direcção da Chancellaria
do Ministerio Imperial e Real dos Negocios
Estrangeiros. — Chancellaria do Consular
Geral de Portugal em Vienna d'Austria
aos dias 22 de Abril de 1879.

O Consul Geral
Eduardo Díaz de Velasco

fecit 8.33



6369

3795